

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Mise en accessibilité PMR gare de Vierzon

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNCF Réseau

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

JEANTILS, Bruno - Pilote d'opérations

RCS / SIRET

4	1	2	2	8	0	7	3	7	0	0	4	9	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

SA à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17. Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines (telles que définies à l'article 2.2 de la directive 2000/60/ CE). d) Dispositifs de captage des eaux souterraines en ZRE quantitative - capacité prélèvement > 8m ³ /h.	le pompage sera temporaire pendant la période des travaux et sera effectué selon le planning suivant : - En 2021, le pompage estimé sera de 22 000m ³ environ. (42 jours) - En 2022, le pompage estimé sera de 65 000 m ³ environ. Ce pompage sera réalisé en 3x42 jours échelonnés dans le temps. le débit de pointe estimé est de 20m ³ /h.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La gare de Vierzon comporte 5 quais, dont 4 quais centraux et un quai situé le long du bâtiment voyageur. Le but des travaux est de rendre accessible pour une personne à mobilité réduite l'ensemble des quais. Pour ce faire la SNCF va créer 4 ascenseurs permettant la desserte PMR des quais.

Chaque trémie d'escalier côté Les Aubrais sera supprimée et remplacée par un ascenseur 630kg à service traversant. Les ascenseurs seront constitués d'une gaine en béton armé étanche sous le niveau du quai, et d'un pylône vitré au-dessus.

Les édicules vitrés des ascenseurs seront mis en place par grutage, les abris de quais métalliques au droit des ascenseurs devront donc être déposés au préalable. Des structures métalliques adaptées aux nouveaux édicules seront remises en place à la fin des travaux pour rétablir un abri de quai continu sur chaque quai.

Le quai 3 étant relevé de 23 cm, deux marches seront ajoutées à l'escalier existant.

Chaque quai sera donc desservi par un ascenseur et un escalier (maintien des escaliers existants côté Montauban)

Du fait de la présence d'une nappe d'eaux souterraines un pompage sera nécessaire pendant la phase travaux de réalisation des ascenseurs.

4.2 Objectifs du projet

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose aux autorités compétentes l'obligation de rendre accessibles les services dont elles ont la charge. L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 a apportée des modifications à cette loi.

Le but des travaux est de rendre accessible pour une personne à mobilité réduite l'ensemble des quais , en répondant au cahier des charges édicté par le loi de 2005 et l'ordonnance de 2014.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Dépose d'installation , dévoiement de câbles
- Aménagement des accès du bâtiment voyageur au quai 1
- Mise en place d'une passerelle provisoire entre le quai 1 et le quai 2
- Création d'une enceinte de soutènement en micropieux sécants et paroi berlinoise permettant de réaliser les terrassements hors d'eau pour la réalisation des gaines béton armé des ascenseurs.
En phase provisoire, le blindage permettra de limiter les arrivées d'eau en fond de fouille mais aussi de stabiliser la fouille vis-à-vis des efforts de poussée des terres.
En phase définitive, cette structure quasiment étanche, sera rendue totalement étanche et portera le cuvelage de la gaine d'ascenseur.
- bouchon étanche
- Démolition des escaliers
- Reprise en sous-œuvre des fondations du Bâtiment voyageurs(BV) et des caves du fait de l'ouverture pour la création d'un passage entre BV et PASO (Passage souterrain). Pose d'une poutre linteau
- Terrassements des fosses d'ascenseurs
- Terrassements dans le BV
- Démolition et consolidation des caves
- Réalisation d'un cuvelage étanche de protection des gaines d'ascenseurs
- Réalisation des gaines d'ascenseurs
- Création des escaliers sur quai 1 et dans le BV
- Remblaiement des fouilles

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation les cages d'ascenseurs créées seront pourvues d'un cuvelage étanche, chacune d'entre elle sera équipée d'un système de pompage pour récupérer les eaux d'infiltration résiduelle ainsi que les eaux de lavage du passage souterrain. Les eaux ainsi recueillies seront évacuées vers le réseau EU de la SNCF. Le débit d'évacuation sera faible.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier d'autorisation temporaire Loi sur l'eau au titre de la rubrique 1.3.1.0 prélèvement : A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L. 211-2, ont prévu l'abaissement des seuils :

1° Capacité supérieure ou égale à 8 m³/h

-Dossier ABF

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Travaux sur l'année 2021, le pompage estimé est à : Ce pompage réalisé sur 42 jours	22 000 m3 environ
- Travaux sur l'année 2022, le pompage estimé est à : Ce pompage sera réalisé en 3x42 jours échelonnés dans le temps	65 000 m3 environ
Avec un débit de pointe estimé à	20m3/h .

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le projet se situe sur la commune de
Vierzon, 5 Avenue Pierre Sémar.

Parcelle DK 108

Coordonnées géographiques¹

Long. 02°03'36"05 Lat. 47°13'36"5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),
10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Vierzon

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La gare de Vierzon est située dans la zone de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructure de transport terrestres relevant de la compétence de l'état - arrêté n°-2019-0677 Les quais sont situés dans une zone exposés au bruit allant de 60-65 dB à 75-80 dB.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de la gare et des quais est située dans la zone des 500 m des monuments historiques : - Ateliers de Célestin Gérard, devenus \"Société Française de Matériel Agricole et Industriel\", puis usine Case - Usine de porcelaine GAUCHER - Usine de porcelaine VINCENT - BLIN
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Vierzon est concernée par le PPRI Cher, Yèvre et Arnon à Vierzon . Le site d'étude est en dehors de la zone concernée.</p> <p>Il a été approuvé le 24/07/2007 et modifié le 27/03/2014.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas situé sur une zone de sols pollués , mais il existe des sites à proximité de la zone d'étude. Le site CASE , 10 rue Pierre Séward - Contamination des sols en surface. des contrôles de la qualité des eaux souterraines ont été réalisés. Ils ont mis en évidence une contamination par des composés organo-halogénés volatils. Aucune pollution par les métaux n'a été détectée. Les teneurs en arsenic sont soit inférieures au seuil de détection, soit inférieures aux valeurs réglementaires.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La zone d'étude est en zone de répartition des eaux : eaux souterraines Cénomaniennes prof : à partir du sol .</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 6 km à l'Est de l'aire d'étude. Il s'agit du site de "la Vallée de l'Yèvre", FR2410004.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux vont nécessiter la réalisation de pompage pour maintenir les terrains hors d'eau lors de la création des cages des ascenseurs. Le prélèvement concerne la nappe de la formation des Sables de Vierzon (Cénomaniens).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux impliquent des prélèvements de 20 m ³ /h (débit de pointe phase travaux -estimatif étude hydrogéologique BURGEAP) d'eau dans la nappe afin de mettre hors d'eau chaque fosse. Ces pompages ne généreront pas d'impact sur les ouvrages recensés lors de l'enquête de quartier compte tenu de leur distance et des caractéristiques hydrodynamiques de la nappe. Ni sur les ouvrages AEP situés à plus de 3 km. Le pompage aura lieu sur 4 périodes de 42 jours chacune.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site des travaux est déjà en zone urbanisée, il concerne les quais de la gare de Vierzon.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site des travaux est déjà en zone urbanisée. Aucun habitat n'est susceptible d'être impacté.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'indura pas d'impact sur les zones de protection des milieux naturels car il est implantée en dehors de toutes zones naturelles protégées. Les ABF ont été consultés pour valider le projet et sa conformité par rapport à la zone de protection des monuments historiques.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Retrait et gonflement d'argiles : Aléa fort - Mouvements de terrain : Non, aucun répertorié dans un rayon de 500 m - Risque sismique : Faible - Risque inondation : en dehors de la zone inondable du PPRI
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux vont induire un trafic temporaire d'engins de chantier, les travaux se dérouleront d'août 2021 à février 2023.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les nuisances sonores seront strictement temporaires et liées aux opérations de travaux.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de terrassement peuvent provoquer des vibrations. Ces nuisances seront limitées dans le temps et l'espace. Un suivi sera réalisé pendant toute la phase de terrassement : - Suivi topographique de précision des voies et de l'enceinte en continu avec alertes programmées
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les travaux, Le projet prévoit le rejet des eaux issues du pompage dans le réseau EU SNCF qui se rejette dans le réseau Unitaire de la Ville de Vierzon. L'exutoire du réseau se situe à la station d'épuration qui se rejette dans le Cher. En phase exploitation les eaux d'infiltration résiduelle des cages d'ascenseur et les eaux de lavage des passages souterrains seront évacués vers le réseau EU de la SNCF .
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux vont nécessiter la démolition des anciennes cages d'escaliers générant des déchets de démolitions. Ils seront évacués selon la filière adéquate. La couverture de la marquise du quai 1 va également être démontée et évacuée selon la filière adéquate . Le projet prévoit la réutilisation au maximum des structures existantes (garde-corps, abris métalliques)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet étant dans le périmètre de Monument historique il suit les prescriptions architecturales d'AREP, en relation avec l'Architecte des Bâtiments de France. Le projet ne portera donc pas atteinte au patrimoine architectural.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

le projet d'aménagement PMR des quais de la gare de Vierzon ne nous semble pas nécessiter la réalisation d'une évaluation environnementale car le projet ne présente pas d'enjeu :

- les prélèvements représentent un débit peu important par rapport à la nappe concernée
- Les prélèvements seront ponctuels
- et ils n'ont pas d'impact sur les usages autour

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Etude hydrogéologique BURGEAP - Juillet 2020

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Tours

le, 20/02/2021

Signature


B. JEANTILS

**AGENCE PROJETS
CENTRE - VAL DE LOIRE
3 RUE EDOUARD VAILLANT
CS 74221
37042 TOURS CEDEX 1**



